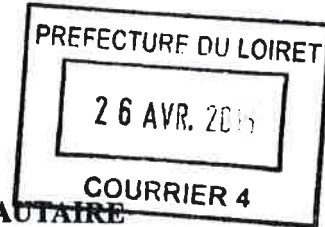




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 12 avril 2016

20/16

Date d'affichage : 15/04/2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'An Deux Mille seize, le 12 avril 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 6 avril 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : Mme Elysa**beth** CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUTIN, M. Dominique THENAULT, Mme
Nicole BOILEAU

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Véronique DALLEAU à M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS à Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Claire MINIÈRE à Mme Anne GABORIT, M. Bertrand
DAUDIN à M. Eric LEMBO

Absents excusés : Mr Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, Mr Jean-Paul ROCHE
(ne prend pas part au vote et quitte la salle)

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Adoption du compte administratif 2015 du budget principal.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2015 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2016 ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2015, sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2015, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	1 409 824,92 €	947 783,43 €	- 145 406,23 €
Recettes d'investissement	1 409 824,92 €	802 377,20 €	
Dépenses de fonctionnement	7 555 056,01 €	7 181 292,38 €	145 078,23 €
Recettes de fonctionnement	7 555 056,01 €	7 326 370,61 €	

Les restes à réaliser 2015 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 101 250,00 €

Recettes d'investissement : 469 500,00 €

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 26/04/16.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

